

Tribune
de Bernard Brochand, Député-Maire de Cannes, et de David Lisnard,
Conseiller général des Alpes Maritimes,
pour une grande intercommunalité ouest.

La loi du 16 décembre 2010 dite de réforme des collectivités prévoit l'achèvement de la carte intercommunale. Au 1^{er} juin 2013, toutes les communes de France devront être membre d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre, c'est-à-dire selon la classification légale, soit une communauté de communes, soit une communauté d'agglomérations, soit une communauté urbaine, soit une métropole (pour les entités supérieures à 500 000 habitants).

Cette intercommunalité, à renforcer sur certains secteurs, et à constituer pour les communes dites « isolées », ne saurait que répondre à une obligation légale. Elle peut et doit permettre de porter une ambition. Car il vaut mieux choisir que subir.

Dans l'ouest des Alpes-Maritimes, cette future intercommunalité doit non seulement respecter les termes de la loi qui dispose que : « dans chaque département, il est établi, au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et de l'exercice des compétences des groupements existants, un schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales », mais aussi le principe fondamental de liberté d'administration des collectivités, en premier les mairies, qui constituent l'échelon le plus efficace et identifié de la démocratie de proximité, auquel sont légitimement attachés les habitants. Elle doit aussi respecter l'identité de chaque commune, quelle que soit sa taille, et la souveraineté populaire, sans s'imposer comme une « couche bureaucratique supplémentaire et un machin » technocratique, consommateur d'argent public et éloigné des réalités de gestion de terrain, des préoccupations quotidiennes des administrés comme de leurs représentants élus.

Or, élus au suffrage universel direct, et responsables du devenir des territoires sur lesquels nous avons reçu mandat, nous affirmons notre aspiration à un développement territorial équilibré et démocratique. Nous appelons à ce que cette intercommunalité à fiscalité propre, désormais obligatoire, ne se fasse pas par défaut mais soit l'opportunité d'un saut qualitatif, porteur de performances et de qualité de vie, de l'organisation politique et administrative locale.

Dans cet esprit, le périmètre le plus pertinent nous semble indéniablement être celui de la grande agglomération d'Antibes-Cannes-Grasse, qui fait d'ailleurs déjà l'objet d'une réflexion dite « inter SCOT » (Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale). Ce périmètre est d'ailleurs retenu par l'Etat lui-même (à quelques communes près), pour l'organisation de ses services déconcentrés à travers l'existence de l'arrondissement de Grasse qui couvre aussi Cannes et Antibes. L'INSEE raisonne aussi à ce niveau.

Une telle échelle d'intercommunalité, par sa dimension, permettrait à la fois de développer une ambition collective sur les plans économiques, des services publics et identitaires, mais aussi de respecter le pouvoir décisionnel des communes qui le composent en empêchant la domination d'une seule ville-centre.

En outre, ainsi organisée, l'intercommunalité de l'ouest des Alpes-Maritimes correspondrait à une vision équilibrée du département, en faisant le pendant de la métropole niçoise. Cannes-Grasse-Antibes constituerait le territoire azuréen le plus prospère, porteur de valeur ajoutée et d'emplois.

L'économie de la zone est marquée par sa cohérence dans la diversité grâce à une complémentarité incarnée par la cohabitation de la zone high-tech de Sophia Antipolis, de l'industrie de la parfumerie et des arômes, de l'industrie satellitaire et de la filière touristique. Ces pôles d'excellence constituent un atout considérable dans la compétition économique que se livrent les territoires. Dans cet esprit, les établissements de ce grand périmètre ouest sont actuellement impliqués dans huit pôles de compétitivité labellisés, au profit d'une réelle mobilisation potentielle autour d'objectifs partagés.

Imaginons ce que pourrait représenter l'expression d'une voix commune pour soutenir et organiser l'espace autour de ces activités. Cette union politique ferait la force de notre territoire.

La réunion des trois bassins Cannes-Grasse-Antibes placerait l'ouest des Alpes-Maritimes comme premier pôle porteur d'emplois sur les technologies de l'information et de la communication, avec 16 500 emplois sur les 20 400 des Alpes-Maritimes, pour un chiffre d'affaires de 3,6 milliards d'euros sur les 4,2 milliards d'euros de l'ensemble du département. Dans le domaine de la science du vivant, nous représenterions 5 800 emplois sur les 9.500 du département pour un chiffre d'affaire de 1,4 milliards d'euros sur les 2,2 milliards d'euros des Alpes-Maritimes. En matière industrielle aussi, notre territoire, dans une approche équilibrée, dominerait avec 19 000 emplois sur les 36 000 que comptent dans ce secteur les Alpes-Maritimes.

Enfin, en matière de tourisme, les atouts de Cannes, de Mougins, d'Antibes, de Grasse, et de toutes les communes du périmètre, en feraient aussi un territoire modèle par sa prospérité et les emplois générés, en facilitant par la voie intercommunale la cohérence de ses aménagements et la complémentarité des équipements ; tout en protégeant efficacement l'environnement par une politique des transports ambitieuse, à la bonne échelle, et par la sanctuarisation d'espaces naturels, ou peu urbanisés, à protéger.

Equilibre, dynamisme, ambitions raisonnables et partagées, voilà qui nous placerait dans une dynamique de groupe que la mutualisation de certains moyens et service public renforcerait encore.

Surtout, énonçons une évidence : les habitants de nos communes appartiennent en fait non pas à trois bassins mais au même bassin de vie. Les flux de transport, automobiles comme publics, entre le domicile, le lieu de travail et les sites de loisirs et d'achats en sont l'expression manifeste. Nous sommes tous des Antibois, des Cannois et des Grassois.

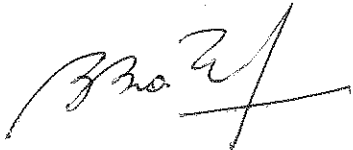
Cette aire est la plus pertinente au regard notamment de l'objectif de rationalisation administrative voulue par la loi : treize structures intercommunales seraient ainsi supprimées contre seulement huit dans l'hypothèse avancée par la préfecture.

La construction d'une intercommunalité à fiscalité propre de l'ouest des Alpes-Maritimes nous offre une occasion unique d'adapter la réalité administrative et politique à la réalité humaine et économique. Ne ratons pas ce rendez-vous ; évitons d'installer des collectivités alambiquées présentées comme étant «les moins mauvaises» dans les circonstances ou des

étapes intermédiaires, qui pourraient durablement plomber la performance de nos territoires, aussi bien en termes de compétitivité économique que de service public et d'optimisation de l'espace.

Plutôt que de la subir, faisons de l'intercommunalité une ambition azurée au service de la qualité de vie des habitants et de la dynamique de notre territoire.

Bernard BROCHAND
Député
Maire de Cannes



David LISNARD
Conseiller Général des Alpes Maritimes
1^{er} Adjoint du maire de Cannes

